

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilles VIVIAN, Maire.

Membres présents : Marie-Eve AGUETTANT-PIEMONTAIS, Pierre-Guillaume BORGES, Anthony BOUVIER, Carole BOUVIER, Marie-Pierre CALLAND, Thibault DUISIT, Margaux DUPRÉ, Anouk FAIVRE-PIERRET, Eric JALLOT, Maud LE GOFF, Cécile LOVICH, Joan MARCHAND, Émeric MAQUIN, Clarence VIVIAN, Gilles VIVIAN.

Membres excusés :

A été élue secrétaire : Cécile LOVICH.

Assistait également : Catherine FILLARD, en sa qualité de Secrétaire Générale de Mairie.

Ordre du jour

1. Observations sur les procès-verbaux des séances des 1^{er}, 15 et 29 avril et 20 mai 2026
 2. **Finances**
 - Fixation du tarif des services périscolaires pour la rentrée scolaire 2026/2027
 - Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
 3. **Ressources Humaines**
 - Renouvellement du contrat à durée déterminée de l'agent en charge de l'accueil périscolaire du soir et de la surveillance au restaurant scolaire
 4. **Questions diverses**
-

En préambule au conseil municipal, les membres du conseil municipal jeunes ont présenté les actions organisées durant le premier semestre.

Le 1^{er} avril une distribution de bacs à composte a été organisée en collaboration avec le service valorisation des déchets de Grand Annecy. A cette occasion, 30 bacs à compost ont été remis aux habitants. Cet évènement a également été l'occasion de proposer un atelier de fabrication de boules de graine aux enfants.

Le 7 mai, en partenariat avec le Bistro Vapeur, le CMJ avait organisé une soirée jeux, avec dégustation de crêpes en fin d'après-midi.

Le traditionnel vide grenier s'est déroulé le 14 juin, en partenariat avec le Comité des Fêtes et l'APE Maternelle et a réuni une vingtaine d'exposants et accueilli de nombreux visiteurs tout au long de la journée.

Monsieur Pierre-Guillaume BORGES présente ensuite les actions à venir.

Le 24 juin prochain aura lieu une rencontre avec le service valorisation des déchets. Les jeunes conseillers pourront participer à une présentation virtuelle de traitement des déchets, suivie d'une visite d'un centre de tri et des camions de ramassage, permettant de mieux comprendre le parcours et la valorisation des déchets collectés.

Monsieur Pierre-Guillaume BORGES poursuit en évoquant l'organisation d'une fresque du climat qui se tiendra lors de la journée nature prévue courant septembre. Cet évènement sera organisé en

collaboration avec l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) piloté par le parc naturel régional du Massif des Bauges. La commission communale environnement pourrait également être associée à cette action.

Les manifestations habituelles viendront ensuite rythmer la fin de l'année, notamment Octobre Rose, la cérémonie du 11 novembre, la collecte de jouets et le téléthon.

Monsieur Pierre-Guillaume BORGES conclut en félicitant les jeunes conseillers pour leur implication tout au long des actions menées et adresse ses remerciements à leurs parents pour leur investissement et leur accompagnement qui contribuent à la réussite de ces projets.

Les personnes présentes ont ensuite été invitées à visiter le chantier de réhabilitation/extension de l'école, la bibliothèque et la mairie.

Ouverture de la séance du conseil municipal à 20h30.

1. Observations sur les procès-verbaux des séances des 1^{er}, 15 et 29 avril et 20 mai 2026

Aucune observation n'est formulée sur les procès-verbaux des séances des 1^{er}, 15 et 29 avril. Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2026 nécessite quelques corrections d'orthographe.

2. Finances

2.1. Fixation du tarif des services périscolaires rentrée 2026/2027

Madame Cécile LOVICHY rappelle les tarifs des services périscolaires tels qu'ils ont été fixés lors de la séance du 14 juin 2023. Elle présente ensuite les statistiques de fréquentation du restaurant scolaire en fonction des tranches tarifaires. Ces données mettent en évidence un taux de fréquentation particulièrement plus élevé pour les familles relevant de la tranche la plus haute.

Madame Cécile LOVICHY explique que la société LEZTROY, devrait procéder à une révision du prix du repas conformément dispositions contractuelles du marché de restauration scolaire. Elle invite en conséquence le conseil municipal à se prononcer sur une éventuelle revalorisation des prix des repas servis à la cantine.

Monsieur Emeric MAQUIN fait observer qu'au vu du nombre plus important de famille relevant de la tranche tarifaire la plus élevée, il serait opportun d'étudier la création d'une tranche supplémentaire pour les foyers dont le quotient familial se situe au-delà de la dernière tranche.

Monsieur Joan MARCHAND estime qu'il conviendrait de revoir la modulation des tranches tarifaires afin de mieux équilibrer les tarifs en fonction des revenus des familles.

Le conseil municipal décide de ne pas se prononcer à ce stade et demande à la commission affaires scolaires d'étudier la possibilité de créer une (ou de) nouvelle(s) tranche(s) tarifaire(s).

En conséquence, la délibération est ajournée. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

2.2. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Délibération n° 20260617-01

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite aux élections municipales, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs dans la commune.

Monsieur le Maire précise que dans les communes de moins de 2000 habitants, cette liste, outre le

maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, doit comprendre six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, lesquels seront choisis par le directeur Départemental des finances publiques sur présentation d'une liste en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente les personnes pressenties pour constituer cette commission.

Monsieur Emeric MAQUIN explique que depuis 1970, une classification des habitations a été instaurée, en fonction du profil architectural du bâtiment et des éléments de confort, permettant de créer les bases des valeurs locatives des biens immobiliers.

Monsieur Thibault DUISIT demande à ce que Monsieur Emeric MAQUIN, au vu de sa profession, puisse intégrer cette commission en qualité de titulaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ De **PROPOSER** la liste suivante :

- Président de la commission : VIVIANT Gilles, Maire

- Commissaires titulaires

- DUPASSIEUX Georges
- BOUVIER Christian
- DUISIT Thibault
- FAIVRE-PIERRET Anouk
- MAQUIN Emeric
- BORGES
- JALLOT Eric
- LOVICHY Cécile
- MARCHAND Joan
- PERRON Jean-Pierre
- DUBOUCHET Christophe
- LONGERET Daniel

- Commissaires suppléants

- CHARVIER Régis
- DEVILLE-CAVELLIN Lionel
- DUPRÉ Margaux
- ALIBERT Marie-Josèphe
- MERME Jean-Marc
- VERICEL Alain
- FERREIRA Laurence
- CORNILLE Virginie
- MERME Jocelyne
- REZGUI Jérémy
- BEAUQUIS Marie
- BOUVIER Carole

➤ De **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier

3. Ressources humaines

3.1. Renouvellement du contrat à durée déterminée de l'agent en charge de l'accueil périscolaire du matin et de la surveillance au restaurant scolaire

Délibération n° 20260617-02

Monsieur le Maire indique que le contrat à durée déterminée de l'agent en charge de l'accueil périscolaire du matin et la surveillance au restaurant scolaire arrive à son terme le 31 août 2026.

Monsieur le Maire précise qu'après des échanges avec l'agent, il lui a été proposé de renouveler son contrat de travail dès la rentrée scolaire 2026/2027, ce que l'agent est prêt à accepter.

Monsieur le Maire présente ensuite les éléments financiers et les modalités de fonctionnement du poste et demande à l'assemblée de statuer sur la proposition d'une durée d'un an du contrat à durée déterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le renouvellement du contrat à durée déterminée pour le poste de l'adjoint d'animation, en charge de l'accueil périscolaire du matin et la surveillance au restaurant scolaire, à temps non complet à 7.88/35^{ème}, répartis comme suit : 2.11/35^{ème} pour la garderie et 5.77/35^{ème} pour la cantine,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant pour une durée de 1 an, soit du 01/09/2026 au 31/08/2027,
- De **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier

Partie Informative

4. Compte rendu des devis engagés par délégation.

- Néant

5. Urbanisme

- Néant

Monsieur Thibault DUISIT demande si la commission urbanisme a rencontré Monsieur GERRAULT afin d'évoquer les travaux réalisés.

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de ce rendez-vous, il a été demandé au propriétaire, afin de finaliser les travaux, de dégager le triangle de vue en rabattant la haie et d'abaisser le mur. Celui-ci devra avoir une hauteur totale de 1.80 m, dont 0.60 m de muret.

Il a été expliqué au propriétaire que les travaux réalisés ont créés une situation plus dangereuse que celle existante auparavant, en raison des manœuvres (effectuer une marche arrière) pour accéder à la place de stationnement et d'une sortie sur la route départementale sans visibilité, ce qui ne garantit pas la sécurité des usagers de la route.

Monsieur le Maire informe que le PLUi-HMB, approuvé en décembre 2025 et entré en vigueur le 12 mars 2026, fera prochainement l'objet d'une procédure de modification afin de rectifier certains points de règlement. Les services du Grand Annecy viendront à la rencontre des communes pour

identifier les points posant des difficultés, notamment ceux entraînant des refus de dossier. Cette procédure devait s'étendre sur une durée d'environ 1 an et demi.

Monsieur le Maire rajoute qu'à l'issue de cette modification, une révision de ce document sera probablement engagée afin de faire évoluer les orientations du PADD. Cette procédure devrait s'étaler sur une période de 4 à 5 ans.

Monsieur Pierre-Guillaume BORGES indique que les modifications des documents d'urbanisme apportent des évolutions bénéfiques. Il cite l'exemple du PLUi du Pays d'Alby qui a été modifié afin d'autoriser l'installation de panneaux photovoltaïques en surélévation de la toiture.

Monsieur le Maire informe que le dossier portant sur l'installation d'une antenne téléphonique, qui avait fait l'objet d'un recours a donné lieu à un jugement favorable pour la commune par le juge des Référés. La société ATC a été condamnée à verser à la commune la somme de 1500 €.

6. Travaux et aménagements divers

▪ Extension/Réhabilitation Mairie-Ecole- Bibliothèque

Suite à la visite du chantier, Madame Maud LE GOFF fait remarquer que le site n'est pas propre et qu'il conviendrait d'installer une benne à déchets.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement une benne pour recueillir les déchets du chantier doit être mise en place par le lot gros-œuvre. Depuis le début des travaux, les entreprises évacuaient leurs déchets au fur et à mesure de leur intervention.

Concernant l'avancement des travaux, les entreprises poursuivent les travaux et les tests d'étanchéité devraient être réalisés fin juillet et les chapes courant août.

Monsieur Emeric MAQUIN s'interroge sur la réserve foncière en cas d'agrandissement du bâtiment si une classe supplémentaire venait à ouvrir.

Monsieur le Maire explique que l'espace situé au nord est dédié à cet effet et que les réseaux ont été prévus lors de l'étude.

Madame Cécile LOVICHY fait remarquer la présence d'un muret dans la cour et Monsieur Emeric MAQUIN demande comment sont traitées les eaux pluviales à cet endroit.

Monsieur Anthony BOUVIER explique que le sol fini viendra au même niveau que le muret avec une pente suffisante pour l'évacuation des eaux pluviales.

Monsieur Pierre-Guillaume BORGES fait remarquer que la placette apporte un espace aéré.

Monsieur Le Maire rajoute qu'un arbre sera planté au milieu de cette placette afin d'apporter une touche végétale.

Madame Maud LE GOFF demande si des arbres seront également plantés dans l'enceinte de l'école.

Monsieur le Maire répond que des espaces verts sont bien prévus entre le préau et la réserve foncière.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion est fixée la semaine prochaine avec le charpentier afin de constater les retards sur l'intervention des équipes et les conséquences pour les autres corps d'état dans le but de déterminer le montant des indemnités de retard qui seront appliquées.

7. Communication

Madame Marie-Pierre CALLAND fait un retour sur les réunions de proximité qui ont connu un franc succès, accompagnées d'une météo clémente. Au total, près de 130 personnes ont participé à ces rencontres.

Monsieur Clarence VIVANT demande si les habitants ont pris part à l'animation proposée.

Madame Marie-Pierre CALLAND répond que les échanges ont principalement eu lieu après le déroulé des informations à transmettre. Ils ont permis de recueillir de nombreuses idées et plusieurs personnes ont émis leur volonté de participer aux commissions communales ouvertes.

8. Services Techniques

Monsieur le Maire rappelle la date de fin de l'arrêt de travail de Sylvain TROILLON ainsi que l'aide de l'agent technique de la commune d'Héry sur Alby pour l'entretien des espaces verts, conformément à la convention de mutualisation des services entre les 2 collectivités.

Monsieur Thibault DUISIT demande des informations sur l'état psychique de Sylvain TROILLON suite à son accident de service.

Monsieur le Maire répond lui avoir rendu visite lundi dernier. Il indique que Sylvain récupère progressivement de ses blessures et qu'il fait preuve d'un moral plutôt satisfaisant.

9. INTERCOMMUNALITE

SIPA :

Monsieur le Maire rappelle que le SIPA doit identifier des pistes d'économies afin d'assurer l'exécution du BP 2026. Après réflexion, plusieurs mesures ont déjà pu être appliquées notamment l'augmentation des tarifs du service jeunesse ainsi que la facturation de la mise à disposition des gymnases pour les associations n'accueillant pas de jeunes

Monsieur le Maire explique que d'autres leviers sont en cours d'étude.

- Concernant la crèche :
 - La mise en place une délégation du service public auprès d'une société privée a été évoquée, mais cette solution ne présente pas d'intérêt particulier pour la collectivité,
 - Une réduction du nombre de berceau a également été envisagée. Selon l'audit réalisé le déficit s'élève à 10 000 € par berceau. La crèche compte actuellement 36 berceaux. Cette solution entraine une diminution du déficit
- Concernant la culture
 - Une mutualisation des services (communication, matériel) avec le pôle culturel de Rumilly pourrait être étudiée
- Concernant l'école de musique
 - Une réflexion est engagée afin de réorganiser son fonctionnement et les services proposés
- Concernant les gymnases
 - Compte tenu du coût particulièrement élevé des dépenses énergétiques en période hivernale (gymnase René Long), il est envisagé de n'utiliser qu'un seul équipement durant l'hiver si l'aide financière du département n'évolue pas
- Concernant la Maison de Pays
 - France Domaines devrait présenter une estimation de ce bâtiment pour une éventuelle vente. Dans le cas contraire, des travaux pourraient être envisagés au 2^{ème} étage pour la création de locaux destinés à la location.

Monsieur le Maire explique que le budget 2026 a été voté par le comité syndical avec une contribution des communes destinée à combler le déficit de fonctionnement. Cependant, afin de limiter l'impact sur les budgets communaux, une autre solution doit être envisagée : procéder à un virement de la section d'investissement vers la section de fonctionnement. Il souligne néanmoins qu'une telle opération (encadrée et réalisable une seule fois) diminuerait la capacité du SIPA à financier de futurs travaux ou acquisition d'investissement en cas de besoin. Il indique avoir alerté à plusieurs reprises les élus du SIPA sur cette alternative basée sur un raisonnement à court terme.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il convient de désigner des membres de la commune au sein des différentes commission du SIPA. Il invite chacun à se positionner de se positionner au sein des commissions suivantes :

- Culture (programmation culturelle/Ecole de musique)
- Sport
- Petite enfant et jeunesse
- Bâtiments et travaux

Monsieur Thibault DUISIT s'interroge sur le fonctionnement du SIPA en l'absence d'une direction des services et souhaite connaître les enjeux pour ce syndicat.

Monsieur le Maire explique que, lors du précédent mandat, le budget présenté n'avait pas été adopté par les élus. En effet, la direction générale des services n'avait pas apporté l'accompagnement opérationnel attendu dans la définition des orientations stratégiques du syndicat.

Il précise qu'au vu du résultat de l'exercice 2025, une délibération avait été prise afin d'éviter des dépenses supplémentaires et qu'il avait été demandé de retravailler la proposition de BP 2026.

Il précise qu'en mars 2026, malgré une situation rendue fragile par la vacance de poste de DGS et un contexte de gestion délicat, le budget a finalement été voté.

Depuis les élections, Monsieur le Maire indique qu'un climat de confiance s'est installé au sein du syndicat. Il souligne que le président, en lien avec l'exécutif, recherche des solutions pérennes afin d'assurer le bon fonctionnement du syndicat et ainsi consolider sa situation financière.

Pour répondre à l'interrogation, Monsieur le Maire précise que les orientations à court, moyen ou long terme sont en cours d'étude pour aboutir en fin d'année à des choix forts concernant l'évolution de certains services.

Madame Maud LE GOFF demande si le poste de DGS a été pourvu à ce jour.

Monsieur le Maire répond qu'actuellement le poste est encore vacant et que les membres de l'exécutif assurent le lien entre les services.

10. Questions diverses

Monsieur Clarence VIVIANI fait part de la création de différents groupes sur l'application Whatsapp afin de faciliter les échanges entre élus.

Il rappelle également l'orientation prise dans notre programme d'initier un jumelage avec une autre collectivité et souhaite engager la réflexion sur ce sujet.

Monsieur Pierre-Guillaume BORGES évoque le démontage des barrières Héras pour la période estivale et souhaite lancer un sondage auprès des élus et parents pour l'organisation de cette opération.

11. Agenda

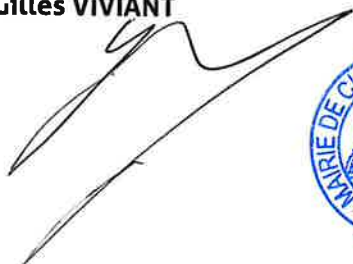
26 août 2026 : Conseil Municipal

Plus aucun point n'étant soulevé, Monsieur le Maire lève la séance.

Remarques des conseil(ers)-(ères) municip(aux)-(ales)

R.A.S.

Le Maire
Gilles VIVIAN



La Secrétaire,
Cécile LOVICH

